COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2019

Étaient présents : Patricia BRAY, Laurence HUZE, Isabelle BAILLY-PURNU, Aurélien LEBARON, Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Christophe MARON, Frédéric DESDION, Franck LAMBLARDY, Luc HEBERT, Michel DUPAS

Absents représentés : Anne-Maïté TURMEL représentée par Patricia BRAY
Jacques POUCHIN représenté par Frédéric DESDION
Thomas DEHAUMONT représenté par Raphaël NORBLIN

Absent non représenté: Michel RIO

Membres en exercice **15** Présents **11** Votants **14**

Conseil convoqué le 31/08/2019 Secrétaire : Mme Isabelle BAILLY-PURNU

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Relevé des délibérations du conseil municipal

Enfance jeunesse

Rentrée scolaire 2019/2020 : Messieurs les Maires de Fontaine sous Jouy et Saint-Vigor ainsi que Madame HUZE, adjointe Enfance-Jeunesse étaient présents pour cette première journée de rentrée scolaire pour accueillir les enfants.
103 élèves sont inscrits et répartis en 5 classes cette année (effectif en baisse : 17 CM2 l'an dernier, 10 PS cette année). Ce nombre total d'élèves augmentera probablement l'année prochaine compte tenu des prévisions actuelles.
Une nouvelle enseignante en CM1-CM2 est arrivée parmi l'équipe pédagogique, Madame Ducourant.
Une AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) a été recrutée pour une élève inscrite en CP.
Quelques travaux d'été ont eu lieu à l'école, notamment sur la zone de jeux : la structure en bois avait souffert de la canicule en juin. Parmi les deux devis présentés, l'entreprise Filoque a été retenue pour effectuer les réparations pour un montant de 3680€ HT soit 4 416€ TTC.
Restaurant scolaire : 90 élèves sont inscrits au restaurant scolaire.
Garderie périscolaire : assez peu d'enfants pour l'instant sont inscrits, ce qui va évoluer au fur et à mesure des semaines à venir.
Obligation de scolarisation : pour prévenir le risque de radicalisation, le rectorat demande que l'on indique si la municipalité et l'école ont connaissance d'enfants qui ne seraient pas scolarisés dans le village. N'en ayant pas connaissance, une information sera donnée dans ce sens au rectorat.

Conseil municipal du	**5 septembre 2019**	Délibération N°	**2019-0037**

Tarif spécifique - restaurant scolaire année 2019-2020

Considérant *qu'il convient de délibérer sur le tarif spécial au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020,*
Un tarif spécial est appliqué lorsque la famille apporte pour son enfant tout ou partie du repas dans le cadre d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI),

Il est proposé aux membres du Conseil municipal un tarif unique spécifique de 2.40€ pour une prestation journalière au restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'appliquer ce tarif spécial de **2.40€** pour l'année scolaire 2019-2020.

Urbanisme-Environnement

Conseil municipal du	**5 septembre 2019**	Délibération N°	**2019-0038**

Exploitation de la carrière SARL TERRYN (prolongation de l'activité)

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 octobre 2015 accordant la prolongation de l'activité pour une période de 10ans,
Vu la demande de l'entreprise TERRYN du 28 juin 2019 demandant :
-la prolongation de l'activité de la carrière qu'il exploite au hameau des Oriots pour une période de 10ans,
-le déplacement du chemin rural n°2 vers le chemin rural n°17 pour assurer la continuité du passage,
Vu l'arrêté préfectoral n° D1-B1-17-397 du 10 mars 2017, prolongeant l'exploitation de la carrière pour une période de10ans,
Vu l'état des lieux,
Vu le PLU de Fontaine sous Jouy arrêté le 21/12/2017, approuvé le 19/12/2018

Suite à la révision récente du PLU de Fontaine sous Jouy, il convient que Monsieur le Maire interroge à nouveau les membres du Conseil municipal sur cette demande énoncée ci-dessus,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix « pour » et 1 abstention (A-M Turmel) de :

- Donner un avis favorable sur la prolongation de l'exploitation de la carrière par la Sarl Terryn, située au hameau des Oriots à Fontaine sous Jouy, conditionnée par l'autorisation préfectorale
- D'officialiser le déplacement des chemins ruraux n°2 et n°17 pour assurer la continuité du passage (déplacement le long de la parcelle ZE n°13 et prolongation le long du « bois registre ») à la charge de la Société TERRYN

La Société TERRYN devra se conformer aux règles environnementales qui s'imposent à elle.

Remarque : Le Conseil municipal souhaite que soit rappelé à l'exploitant de la carrière de bien nettoyer les pneus des camions qui en sortent.
Franck LAMBLARDY évoque un système de lavage des roues pour y remédier.
En outre, lorsqu'il remet en état le site, il doit laisser également des espaces pour nichoir à oiseaux selon les recommandations de la DREAL.

Conseil municipal du	**5 septembre 2019**	Délibération N°	**2019-0039**

Coupe de bois – programme 2020 (ONF)

Dans le cadre des coupes de bois de la programmation 2020, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'inscrire la coupe de bois sur la parcelle **1.a** au programme 2020,

- de solliciter de l'ONF la communication, en vue de vente, des bois en bloc et sur pied (vente amiable à un exploitant forestier) des coupes marquées dans la parcelle 1.a, mentionné sur le plan de gestion forestier de l'ONF, pour un volume prévisionnel de 90m3.

Remarque : l'ONF fait remarquer à la Mairie que certains frênes sont malades car infestés par un champignon : la chalarose.
La Mairie demandera un diagnostic sur tout le bois de la « Ville de paris » afin de connaître la nécessité ou non d'abattre d'autres arbres.
Observation : M.HUZE souhaiterait un bail emphytéotique pour s'occuper des frênes sur la parcelle jouxtant sa propriété.

Autres sujets abordés :

Gravats : un dépôt sauvage de gravats subsiste sur les parcelles cadastrées ZB n°51, 52 et 54. Un courrier a été adressé au propriétaire de ces parcelles afin qu'il enlève ces gravats sous 60 jours. Etant

situés sur une zone inondable, la police de l'eau pourra intervenir si rien n'est fait ; le PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation s'appliquant.

Epandage des boues de la station d'épuration de Louviers-Incarville : la station d'épuration de Louviers (Communauté d'Agglomération Eure Madrie Seine) va pouvoir épandre des boues sur notre territoire sur une surface de 2.06ha sur une parcelle à la sortie du village à la limite de la commune de Jouy sur Eure. La Préfecture de l'Eure a enregistrée cette déclaration laquelle est consultable sur son site internet.

Travaux-Voirie-Chemins :

Conseil municipal du	**5 septembre 2019**	Délibération N°	**2019-0040**

Hydrant – rue du Rosey

Vu la vétusté de la bouche incendie située rue du rosey à proximité de la mairie,
Considérant qu'il convient d'effectuer les réparations sur cet hydrant,

Après étude des divers devis présentés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis d'EPN, domicilié à Evreux 9, rue Voltaire pour un montant de 2 627.38€ HT soit 3 078.65€ TTC.
Il autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et à demander à EPN d'effectuer les travaux correspondant.
N.B : EPN pourra procéder aux mesures débit/pression sur cette bouche à incendie. D'autres entreprises ne le pratiquent pas. Nous solliciterons EPN pour que l'ensemble des hydrants soit mesuré dans le cadre de la rédaction de l'arrêté DECI (Défense extérieure Contre l'Incendie).

Finances

Conseil municipal du	**5 septembre 2019**	Délibération N°	**2019-0041**

Décision modificative budgétaire (licence Horizon Villages)

Suite au passage au Répertoire Electoral Unique (REU), le contrat JVS Mairistem « Horizon Villages On Line » modifie le montant des « droits d'accès logithèque-cession de licences » le passant à 3 006€ (section investissement opération « Mairie »).

Le Budget Primitif 2019 ayant prévu en investissement 2 685€ sur l'opération « Mairie » (compte 2051 « concession et droits similaires ») prévu pour la licence informatique, il manque donc 322€, que nous proposons de prendre sur le compte 2132 de l'opération « Espace du Bailli ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser cette écriture comptable comme indiquée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer la modification budgétaire correspondante sur le Budget Primitif 2019.

EPN (Evreux Portes de Normandie)

a) **Commission locale d'évaluation des charges transférées**

Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019
Adoption

Le 25 juin 2019, la CLECT a adopté le rapport pour les attributions de compensation définitives 2019, s'agissant plus particulièrement de la compétence « petite enfance » et de la compétence « enfance/jeunesse ».

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,
Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2019 adopté par la CLECT le 25 juin 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le mardi 25 juin 2019, tel que joint à la présente délibération (mis à disposition du public à la Mairie).

Remarque : pour la commune de Fontaine sous Jouy, ce rapport sur les transferts de charges transférées n'a aucun impact sur les finances de la municipalité.

b) **PLUI HD** :

la commune a émis des remarques en juillet dernier sur le PLUI HD en tant que PPA (Personne Publique Associée). Une fois, les différentes remarques des PPA recueillies, le PLUI HD sera soumis à enquête publique d'ici probablement l'automne prochain.

AUTRES POINTS TRAITÉS

Travaux :

- ✓ Cimetière :

  Le 2ème module columbarium a été installé au cimetière cet été.

  a)végétalisation du cimetière et accès PMR : deux devis ont été reçus pour goudronner les allées du site et un devis pour l'engazonnement.
  Lorsque l'on observe en détail les différentes techniques d'engazonnement, il pourrait être privilégié l'engazonnement plutôt que l'étalement de goudron. Il suffirait d'enlever le gravier et de semer un fétuque sur les allées et d'installer du sedum à dérouler, lequel serait sans entretien, entre les tombes.
  L'estimation des travaux doit donc être affinée car l'entreprise est venue ce matin et a proposé plusieurs possibilités.

  M. Christophe MARON émet 3 observations : quelle durée de vie du sedum? (dans 5 ans, du pissenlit pourrait apparaître) ; le fétuque est-elle une plante invasive qui risque de s'étendre dans toute la commune ?; des orchidées, espèces protégées, sont présentes dans le cimetière, que deviendront-elle ?

  b) Tombes à relever : 3 tombes sont dans un très mauvais état (dont une pierre tombale ouverte). Vu l'urgence, la Mairie remédiera à cette situation d'ici les prochains jours.

- ✓ Places PMR (Personnes à Mobilité Réduites) : la Mairie a envoyé cet été à EPN 3 demandes de signalisation au sol pour des places PMR : 1 à refaire devant l'école, 1 à créer devant le cimetière et 1 à créer sur le parking derrière la Mairie.

- ✓ Aire de loisirs « le CITY » : un contrôle du « CITY » a été réalisé cet été notamment sur des poteaux dessoudés. Une vérification de la garantie décennale sera faite concernant cette structure. La commission travaux analysera prochainement le devis

de l'entreprise Jullien concernant l'ancrage et la mise en œuvre de sol souple pour 3 équipements.

- ✓ Poteaux téléphoniques en bois : de nombreux poteaux sont en mauvais état. Ils sont en convention avec EDF qui devait entretenir ces poteaux. Une réponse plus claire d'Enedis sur l'entité en charge de l'entretien de ces équipements nous parviendra d'ici fin septembre. Enedis a été missionné pour diagnostiquer les poteaux à remplacer.
- ✓ Pont de l'Aulnaie (action en justice) : l'affaire étant toujours en attente de décision de justice, Monsieur le Maire a réinterrogé l'avocate de la commune pour savoir ce qu'il en était. Celle-ci a répondu que « la justice est manifestement dysfonctionnelle ; pas d'idée du traitement de ce dossier depuis 2014 ». La commune peut s'interroger sur les possibilités de remboursement. Les travaux seront donc à prévoir en 2020.
- ✓ SITS (transport scolaire) : la prochaine réunion de ce syndicat aura lieu le 9 octobre prochain. Monsieur le Maire souhaite qu'un délégué de la commune y assiste, compte tenu de l'importance du transfert de cette compétence à la Région.
- ✓ Document Unique (DU) : le Centre de Gestion de la FPT de l'Eure a émis quelques observations mineures sur le DU de la commune. Ce document retraçant les différents risques et procédures identifiés concernant la sécurité au travail des employés communaux.

Informations et questions diverses:

- ✓ DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : les conseillers municipaux n'ont pas de remarque à émettre sur les 3 DIA reçues en mairie cet été.
- ✓ Plan Climat énergie: une réunion se tiendra le 18 septembre prochain à 18h00 à Arnières sur Iton.
- ✓ Insee (recensement de la population) : 834 habitants recensés (hors les habitants comptés à part). 347 habitations principales et 85 résidences secondaires ou logements vacants.
- ✓ Survol des lignes électriques : au cours des semaines 37 et 38, Air Touraine, société habilitée, survolera les lignes électriques du village.
- ✓ Compteurs Linky : ces compteurs seront installés sur la commune à partir d'octobre 2019. La Société « OK Service » est habilitée à effectuer ces installations (durée d'environ 30 min). Un débat très nourri a été mené précédemment à la mairie. Le Conseil municipal acte du fait qu'il n'appartient pas à la mairie de se prononcer sur ces changements de compteurs.
- ✓ Unions des maires (UMEE): la prochaine réunion de l'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 4 octobre 2019 à 13h00 au Grand Forum de Louviers. Tous les élus sont invités. Monsieur le Maire et Madame HUZE s'y rendront.
- ✓ Urbanisme (vérification par le cadastre) : des agents habilités par le service du cadastre peuvent se rendre - jusqu'au 5 septembre inclus - chez les particuliers de la commune pour vérifier et contrôler la conformité des travaux effectués.
- ✓ Carte postale ancienne : la Mairie a reçu une carte postale ancienne du village d'une personne résidant en dehors du village, elle sera rajoutée et insérée sur le site communal. Un remerciement lui sera transmis pour cet envoi.
- ✓ Course cycliste : une course de vélo aura lieu le 6 octobre prochain avec une traversée du village. Un point ravitaillement y sera installé.

- ✓ Travaux de la *Bonde* : une visite aura lieu sur place dans quelques jours, tous les élus sont invités à cette visite.

- ✓ Canicule été 2019 : toutes les personnes fragiles ont été contactées pendant cette période. Elles ont apprécié cette initiative.

- ✓ Frelons asiatiques : 2 aides ont été octroyées, par le biais du CCAS, cet été, à des habitants touchés par cette invasion.

- ✓ Chiens errants : la mairie va acheter un pet scan pour animaux pour lire les puces des chiens errants afin de retrouver plus rapidement les propriétaires.

- ✓ Chasse 2019/2020 : le planning de chasse est consultable sur le site internet ainsi qu'à l'affichage extérieur de la commune

- ✓ Invasion de sangliers : une réunion avec des agriculteurs, quelques habitants du village et des élus et la fédération de chasse a eu lieu pour remédier à l'invasion de sangliers notamment dans le secteur du hameau de l'Aulnaie. Les chasseurs peuvent tirer les sangliers (nombre de têtes limité) du 15 août au 15 septembre. Après le 15 septembre, il n'y a pas de comptage de têtes car la chasse est alors ouverte. La Fédération de chasse va demander les noms des propriétaires des champs où les sangliers sont présents afin de pouvoir les déloger voire les abattre. Un technicien de la Fédération de chasse rencontrera les habitants concernés par ce problème afin d'évaluer le nombre de bêtes et trouver la solution adéquate.

.....

Prochains conseils municipaux à 19h30 : mercredi 9 octobre, mardi 12 novembre, jeudi 19 décembre.

I. BAILLY-PURNU	P. BRAY	T. DEHAUMONT Représenté par R.Norblin	F. DESDION	M. DUPAS
L. HEBERT	L. HUZE	R. NORBLIN	F. LAMBLARDY	A. LEBARON
C. MARON	M. PHILIPPE	J. POUCHIN Représenté par F.Desdion	M. RIO Non représenté	A-M. TURMEL Représentée par P.Bray